

COMMUNE DE MONTAILLEUR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 juillet 2021

Date de convocation : 5 juillet 2021

Date d'affichage : 15 juillet 2021

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt et un, et le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude SIBUET-BECQUET.

En exercice :..... 14

Présents :..... 12

Absents excusés :..... 2

Ont donné pouvoir : 2

Votants :..... 14

Secrétaire de séance : Jonathan DREVET

Présents :.....

SIBUET-BECQUET JC. – REY E. – PARDIN A. – PERRIER M. – DREVET J. – CHATEL N. – SALOMON MURAT L. – BLANCHIN C. – DUBOURGEAT P. – HUGONNIER J. – DA SILVA GOMES J. – CRÉTET S.

Absents excusés :.....

BOCHET A. – GRILLET L.

Ont donné pouvoir :

BOCHET A. a donné pouvoir à DA SILVA GOMES J.

GRILLET L. a donné pouvoir à DUBOURGEAT P.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point portant sur le marché SERTPR pour la réfection de la voirie à l'entrée du Chef-Lieu dans le cadre de l'aménagement du Chef-Lieu.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'étudier cette question lors de la présente séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 MAI 2021

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET M14 – EXERCICE 2021

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits du budget M14.

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2021 approuvant le budget M14 et expose que des ajustements de crédit sont nécessaires pour réimputer des dépenses d'investissement et la cession du Kangoo.

Il propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement		
R 21571 (40) Matériel roulant		13 000,00
R 021 (021) Virement de la section de fonctionnement		-2 000,00
D 192 (040) Plus ou moins values sur cession immo.	11 000,00	
D 2315 (023) Immobilisations en cours	-55 000,00	
D 2151 (021) Réseaux de voirie	25 000,00	
D 2182 (021) Matériel de transport	30 000,00	
Section de fonctionnement		

R 7761 (42) Diff/réal transférées en invest.		11 000,00
D 675 (042) Valeurs comptables immobilisations cédées	13 000,00	
D 023 (023) Virement à la section investissement	-2 000,00	
total général	22 000,00	22 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative N°1 au BP 2021 M14 telle que présentée ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION D'UN FONDS DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

M. le Maire précise que les responsables de la bibliothèque municipale ont procédé à un désherbage important, cette opération consistant à épurer les collections existantes en retirant des rayons les documents trop anciens ou n'intéressant plus les lecteurs.

M. le Maire informe que le Conseil Départemental par le biais de Savoie Biblio, peut apporter une aide financière pour renouveler le fonds de livres dans une collection thématique.

M le Maire présente le thème choisi « Développement collection thématique sur secteur jeunesse » et le devis de 1 371.98 € HT pouvant être subventionné à hauteur de 80 %.

Vu la présentation par M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental et de tout autre organisme compétent, les subventions les plus élevées dans le cadre de l'opération décrite ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION CROIX ROUGE

M. le Maire explique que la Croix rouge a fait un travail remarquable dans le fonctionnement du centre de vaccination de Frontenex dans le cadre de la crise sanitaire.

Il propose de verser une subvention à la Croix-Rouge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser 200,00 € à la Croix-Rouge.

AMENAGEMENT DU CHEF-LIEU : AVENANT AU MARCHE LOT 1 TRAVAUX DE VOIRIE - ENT. TP MANNO

Point reporté à un prochain conseil

AMENAGEMENT DU CHEF-LIEU : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DE LA VOIRIE A L'ENTREE DU CHEF-LIEU

M. le Maire propose de retenir l'entreprise SERTPR pour la réfection de la voirie à l'entrée du Chef-Lieu. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise SERTPR 7 rue de l'Expansion ZI N°3 73460 FRONTENEX pour un montant maximum de 18 647.11 € HT.

MODIFICATION DU PLU

M. le Maire rappelle la réunion du 23 juin 2021 avec la chargée PLU de la DDT, ainsi que le bureau d'études Rossi. Les conditions de modifications sont très encadrées et contraignantes. Le Conseil Municipal étudie l'ensemble des modifications du dossier définitif à apporter au PLU portant sur des adaptations mineures.

ADHESION AU GUICHET UNIQUE

Le Département de la Savoie a mis en place un guichet unique afin de faciliter l'accès des particuliers aux soutiens financiers des collectivités pour la rénovation énergétique de l'habitat privé. Ce guichet unique permet également aux collectivités adhérentes de mutualiser le travail d'instruction de dossier de demande de subvention.

Par délibération du 31 août 2012, la commune de Montaille, a décidé d'accorder son soutien financier aux projets de rénovation énergétique de l'habitat privé et d'adhérer au dispositif de guichet unique proposé par le Département de la Savoie.

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau dispositif proposé par le Département de la Savoie.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- décide d'adhérer au « guichet unique rénovation énergétique » mis en place par le Département
- fixe le niveau d'intervention communal :
 - o en tous points identiques au dispositif départemental concernant les critères d'éligibilité
 - o sur la base des montants de subvention suivants

Type de travaux soutenu	Montant du soutien (forfait)
Murs par l'extérieur	300,00 €
Toiture sous rampants	300,00 €
Parois vitrées	300,00 €
Chaudière automatique au bois	300,00 €
Appareil indépendant au bois en remplacement d'un ancien appareil (avant 2002)	300,00 €

- Valide les principes de fonctionnement annexés à la présente délibération qui définit :
 - o l'articulation des échanges d'information entre le Guichet unique et l'adhérent
 - o le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
 - o le respect du principe commun d'information du public.

ADHESION A L'AGATE

Compte tenu des services apportés à la commune par cet organisme en lien avec le Conseil Départemental :

- possibilité de bénéficier de l'Assistance Technique qui concerne les missions d'expertises légères,
- accès privilégié au service documentation,
- possibilité de solliciter l'Agence pour des missions de préparation et de suivi des politiques locales,
- possibilité de solliciter l'agence pour conduire des travaux d'études ou d'expertises,
- lignes privilégiées, assistance par mail ou par fax à destination du personnel territorial, accès gratuit à l'espace abonnés sur site internet,

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'AGATE Territoires pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'adhérer à Agate Territoires pour la durée du mandat,

QUESTIONS DIVERSES

Stade Jean-Baptiste Manzoni au Villard

Une commission commune Grésy/Montaille s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier les possibilités de création d'un Pump Park au stade du Villard.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la poursuite des réflexions et études.

Afin d'avoir une vision territoriale des équipements, il sera proposé d'associer aux études les communes de Saint-Vital et de Frontenex.

Chats errants

Afin de ne pas multiplier le nombre de chats errants, M. le Maire rappelle qu'il est indispensable que les habitants ne leur donnent pas de nourriture. A défaut, toute campagne de stérilisation est sans effet.

Dates à retenir :

18 septembre : inauguration des travaux d'aménagement du Chef-Lieu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.